

Précisions réglementation

FRenault Turbo

Il s'avère que de nombreux concurrents utilisent des pièces de turbo adaptables qui ne correspondent pas au turbo Garrett et n'en respectent pas les côtes d'origine (voir règlement Trophée FR Turbo et notamment la fiche FIA 5092 concernant le Turbo). Nous constatons aussi que les concurrents y sont souvent contraints car Garrett ne dispose plus de pièces permettant la réparation de ses turbos.

Nous allons donc autoriser quelques aménagements complémentaires au règlement qui devient :

Le seul turbo autorisé est le GARRETT T3 (TBO 311) équipant d'origine la R18 Turbo (moteur A5L) conforme à la fiche FIA n° 5831 ou 5092 de la R18 Turbo.

Références Renault: 77 00 709 267 - 77 01 351 075 - 77 00 671 051

Référence Garrett: 465 544-3

L'utilisation de CHRA adaptable est autorisée dans la mesure où toutes les dimensions des aubes de turbine et de compresseur respectent les valeurs de la Fiche FIA 5831 ou 5092.

Dans tous les cas le carter d'origine Garrett T3 respectant les valeurs homologuées doit être conservé et il doit être identifiable. Les entrées et sorties d'air peuvent être rectifiées et/ou manchonnées aux bonnes dimensions,

Fiche FIA 5092 téléchargeable sur :

https://historicdb.fia.com/sites/default/files/car_attachment/1486656067/homologation_form_number_5092_group_n.pdf